

LE PRADELAIN

**Prades d'Aubrac
aux portes de l'Aubrac**



Vie de la commune - Conseil municipal – Associations - Événements

**Bulletin municipal n° 25
Septembre 2020**

PRADES - d'AUBRAC

13^e rencontres Internationales Photographiques de Serre, d'Olt et d'Aubrac :

du 7 juillet au 30 août 2020 et journées du patrimoine

Sur 6 villages : La Canourgue, St-Saturnin-de-Lenne, St-Martin-de-Lenne, St-Geniez-d'Olt, Prades-d'Aubrac, Castelnau-de-Mandailles



Jean-Paul PASSERON



Jean-Denis AUGUY

Patrick CAYROU



Nombreux lieux d'exposition à visiter et thèmes différents :

Lieu	Artiste	Theme	Horaires
La Canourgue 26-28 Rue Neuve – 48500 Lozère	Myriam ANGILELLA-SCOT Joseph AUQUIER	Compositions picturales et photographiques	Tous les jours
St-Saturnin-de-Lenne 12560	Jean-Pierre AZEMA	A fleur d'eau...	Tous les jours
St-Martin-de-Lenne 12130	Michel GUINARD	Souvenir et oubli	Tous les jours
St-Geniez-d'Olt : 12130			
Galerie l'Arche Place du Marché	Myriam ANGILELLA-SCOT Joseph AUQUIER	Compositions picturales et photographiques	Tous les jours
Casa Percillana Rue Ravieux	Dominique LAPORTE-dos-SANTOS	Mon confinement : ma confidente	Tous les jours
Château Ricard Rue Hygonnet	Jean BARO – Joseph AUQUIER Myriam ANGILELLA-SCOT	« Sur le sable étendu... » Peintures Vieux métiers	Accès libre
Prades-d'Aubrac 12470	Jean-Paul PASSERON Patrick CAYROU Jean-Denis AUGUY	Indiens d'Amérique du Nord Aubrac Photographies régionales	Mardi matin-marché ; jeudi, samedi et dimanche après midi
Castelnau-de-Mandailles 12500 Eglise du Cambon	Myriam ANGILELLA-SCOT Joseph AUQUIER Laura MOREAU	Bien-être et santé de l'Antiquité à nos jours Techniques et travail de la laine de brebis et de chiens	Du lundi au vendredi de 16h à 19h

Organisé par M'Arts Mots Culture – 26-28 Rue Neuve 48500 La Canourgue - Association loi 1901 N° : W122001359

N° SIREN : 515 258 812 N° SIRET : 515258 812 00012 APE 9220 Activité Principale : 9001Z Arts du Spectacle Vivant

e-mail: martsmotsculture@free.fr Site Internet: <http://martsmotsculture.free.fr> présidente : Myriam ANGILELLA – SCOT tel: 06 83 07 19 80



EDITORIAL

Chères Pradelaines, Chers Pradelains,

Le N°25 du Pradelain est à plusieurs titres bien différent des précédents. Par sa parution retardée en raison du Covid, par la suppression des animations prévues, et par sa une et sa présentation complètement relookées. Il est le premier de ce nouveau mandat et de notre nouvelle équipe. A ce sujet, je tiens au nom du Conseil Municipal et moi-même, à vous remercier pour la confiance que vous nous avez accordée, vos votes furent sans équivoque et nous vous en sommes reconnaissants.

Soyez assurés de notre motivation et de notre totale implication dans l'intérêt de la commune.

La période que nous vivons est difficile, elle nous apprend, entre autres, que rien n'est jamais acquis. Pouvions-nous prévoir qu'un virus mettrait la planète en danger sanitaire et économique. A l'heure où les nouvelles technologies et l'intelligence artificielle nous assuraient une protection globale et un avenir maîtrisé, il en est autrement, le monde à venir pourrait être bien compliqué.

Pendant le confinement, la Mairie a mis en place le passage de commerçants. Les maraîchers de Flaujac ont joué le jeu, chaque semaine une livraison de légumes était organisée à la salle des fêtes. L'épicier «Le Buron» le mercredi et le boulanger le jeudi.

Le «Petit Marché de Prades» a poursuivi et a étoffé ce que nous avons mis en place, c'est une excellente idée que l'on doit aux commerçants. Le mardi matin, le village retrouve sa vivacité, les gens se retrouvent et ce lien social est une grande réussite. Bravo aux instigateurs.

La vie de la commune continue, mais beaucoup de dossiers ont pris du retard, même à la Communauté de Communes certains projets sont différés, la nouvelle gouvernance met tout en place pour que les choses avancent, mais le contexte n'est pas simple.

Souhaitons que tous ensemble nous puissions reprendre très bientôt le rythme normal des choses.

Surtout soyez vigilants, prenez soin de vous, même dans notre milieu rural nous courrons des risques.

Roger Auguy, Maire de Prades d'Aubrac

SOMMAIRE

COMPTES-RENDUS DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 23 mai	p. 4
du 19 juin	p. 5
du 10 juillet	p. 6
du 4 septembre	p. 7

LA VIE DE LA COMMUNE	p. 10
-------------------------	-------

LA VIE DES ASSOCIATIONS	p. 14
----------------------------	-------

COMPTES-RENDUS DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 23 MAI 2020

Installation des Conseillers Municipaux :

Election du Maire :

Roger Auguy ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé **Maire** et a été immédiatement installé.

Election du 1^{er} Adjoint :

Maryannick Perier ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée Première Adjointe et a été immédiatement installée.

Election du 2^{ème} Adjoint :

André Pourcel ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Deuxième Adjoint et a été immédiatement installé.

Election du 3^{ème} Adjoint:

Chantal Correy ayant obtenu la majorité des suffrages a été proclamée troisième Adjointe et a été immédiatement installée.

Installation des commissions :

Communauté de Communes:

- Roger Auguy
- Maryannick Perier

Syndicat des Communes de l'Aubrac Aveyronnais :

- Roger Auguy
- Brigitte Pouget

SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) de Brameloup :

- Roger Auguy
- Chantal Correy
- Jeanine Ruiz
- Brigitte Pouget
- Maryannick Perier

SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples) du Lac de Lous :

- Roger Auguy
- Chantal Correy
- André Pourcel
- Jeanine Ruiz

SIEDA (Syndicat d'Energie de l'Aveyron) :

- Roger Auguy
- Maryannick Perier

EADP (Est Aveyron Développement) :

Délégué titulaire :

- Mathieu Marcillac

Délégué suppléant :

- Alain Septfonds

SMICA (Syndicat mixte pour la Modernisation et l'Ingénierie informatique des Collectivités ou établissements publics Adhérents) :

- Roger Auguy

Plusieurs délibérations sont prises en ce qui concerne :

- la délégation de signatures comme Officier d'Etat-Civil et de polices judiciaires :
Maryannick Perier
- la délégation de signatures pour la comptabilité, les titres et pièces administratives :
Maryannick Perier
- les indemnités de fonction du Maire et des Adjoints

REUNION DU 19 JUIN 2020

Restitution des biens mobiliers et immobiliers “ Cœur de Village ” et “ Salle d'animation ” :

Suite à la décision de restituer au 1^{er} janvier 2018 les opérations de “ Cœur de Village et salle d'animation ”, il convient de constater le devenir de ces opérations de la Communauté de Communes à la Commune de Prades d'Aubrac.

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité d'autoriser le maire à signer le procès-verbal de restitution de ces opérations de cœur de village et la salle d'animation de Prades.

Renouvellement convention Aveyron Ingénierie :

La commune adhère au service de gestion et de surveillance des stations d'épuration de l'Agence Départementale Aveyron Ingénierie. La convention arrive à son terme et il y a lieu de la renouveler.

Demande de subvention :

Il est nécessaire d'équiper la commune d'un tracteur plus récent et plus fonctionnel. Cette opération est éligible au financement de la région au titre du Fonds Régional d'Intervention à hauteur de 30 % du montant de l'opération projetée.

Vote des taux :

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux pour 2020 et approuve les taux suivants :

Taxe d'habitation du fait de la réforme de la fiscalité directe locale, dès 2020, les taux sont gelés à hauteur de ceux appliqués en 2019 soit 5,70%.

Taxe foncière (bâti) **2,77%**

Taxe foncière (non bâti) **11,16%**

Vote du budget commune 2020 :

A la section de fonctionnement

DEPENSES : 758 440.86 €

RECETTES : 285 139.40 €

Résultat reporté en excédent : 473 301.46 €

TOTAL la section de fonctionnement en recette et en dépense : **758 440.86 €**

A la section d'investissement

DEPENSES : 600 257.81 €

RECETTES : 528 766.62

Solde d'exécution reporté (positif) : 71 491.19 €

TOTAL la section d'investissement en recette et en dépense : **600 257.81 €**

Vote du budget lotissement LA JONQUIERE 2020

A la section de fonctionnement

DEPENSES : 75 521.83 €

RECETTES : 75 521.83 €

Résultat reporté en excédent :

TOTAL la section de fonctionnement en recette et en dépense : **75 521.83 €**

A la section d'investissement

DEPENSES : 30 681.45 €

RECETTES : 61 360.90 €

Solde d'exécution reporté (négatif) : 30 679.45 €

TOTAL la section d'investissement en recette et en dépense : **61 360.90 €**

Vote du budget de l'EAU et l'ASSAINISSEMENT 2020

A la section de fonctionnement

DEPENSES : 134 251.83 €

RECETTES : 95 433.00 €

Résultat reporté en excédent : 38 818.83 €

TOTAL la section de fonctionnement en recette et en dépense : **134 251.83 €**

A la section d'investissement

DEPENSES : 323 033.18 €

RECETTES : 133 193.40 €

Solde d'exécution reporté (positif) : 189 839.78 €

TOTAL la section d'investissement en recette et en dépense : **323 033.18 €**

REUNION DU 10 JUILLET 2020

Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs :

A été proclamé délégué titulaire élu à la majorité et a déclaré accepter le mandat :

Roger Auguy

Ont été proclamés suppléants élus(es) à la majorité et ont déclaré accepter le mandat :

- André Pourcel
- Chantal Correy
- Maryannick Perier

Constitution de la commission communale des impôts directs :

Monsieur le Maire rappelle que dans chaque commune est instituée une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Le conseil municipal décide à l'unanimité, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de proposer une liste de 24 noms.

Désignation des délégués du PNR de l'Aubrac :

Le Conseil Municipal doit désigner deux délégués (un titulaire et un suppléant) auprès du Parc Naturel Régional de l'Aubrac (PNR de l'Aubrac).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix des conseillers présents et représentés, décide de désigner comme délégué titulaire **Roger Auguy** et délégué suppléant **Chantal Serres**.

Désignation des délégués du SMCAA :

Le Conseil Municipal doit désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants auprès du Syndicat Mixte des Communes de L'Aubrac Aveyronnais (SMCAA).

Sont désignés :

Délégué titulaire : Roger Auguy et Maryannick Perier

Délégué suppléant : Chantal Serres et Brigitte Pouget

REUNION DU 4 SEPTEMBRE 2020

Mutualisation-contrôle réglementaire des installations électriques et de gaz :

Monsieur le Maire rappelle que la communauté de communes des Causses à l'Aubrac ainsi que plusieurs communes membres de la communauté de communes ont décidé de mutualiser la consultation pour la réalisation des contrôles périodiques des installations d'électricité et de gaz des bâtiments accueillant des salariés et/ou du public.

La communauté de communes est désignée coordonnatrice du groupement.

Conformément à la convention de groupement de commandes, une commission MAPA composée de l'ensemble des maires des communes participant à l'opération effectuera l'analyse des offres et rendra un avis. Les communes conservent la possibilité de ne pas donner suite au marché.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de se joindre au groupement de commandes mis en place pour la réalisation des contrôles réglementaires des installations électriques et de gaz des bâtiments communaux.

Désignation du délégué à Aveyron Ingénierie :

Délégué auprès d'Aveyron Ingénierie : **Roger Auguy**

Lancement d'Appel d'Offres pour l'achat d'un tracteur :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité pour la commune de faire l'acquisition d'un nouveau tracteur, dont l'estimation prévisionnelle s'élève à la somme de 60 000 € HT.

Il propose de lancer une consultation en procédure adaptée au Code des Marchés Publics.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le lancement de l'appel d'offres pour l'achat d'un tracteur.

Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal :

Le conseil municipal a une compétence générale de droit commun pour régler par ses délibérations les affaires de la commune.

Tout en étant de plein droit compétent pour régler par délibérations les affaires de la commune, il doit néanmoins veiller à respecter les compétences transférées par la loi au maire, notamment en matière de police où seul celui-ci est compétent. Il exerce cependant un pouvoir de contrôle permanent sur l'exercice par le maire de ses fonctions de responsable de l'administration communale.

En outre, le conseil municipal peut donner délégation au Maire.

Le conseil municipal à l'unanimité donne délégation au Maire pendant la durée de son mandat sur toutes les affaires concernant :

- la fixation ou la modification des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- la fixation des tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits au profit de la commune et n'ayant pas un caractère fiscal ;
- la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et la passation à cet effet des actes nécessaires ;
- la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- la passation de contrats d'assurance et, également, depuis la loi du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit (article 13), l'acceptation des indemnités de sinistre afférentes à ces contrats ;
- la création de régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- l'acceptation de dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- la fixation des rémunérations et le règlement des frais et honoraires des hommes de loi et experts ;
- la fixation dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines) du montant des offres de la commune à notifier aux expropriés ;
- la fixation des reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- l'exercice, au nom de la commune, des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme ; la délégation de l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 213-3 du même code (1er alinéa) ;
- l'exercice d'actions en justice au nom de la commune ou la défense de la commune dans les intentions intentées contre elle ;

- le règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux ;
- l'avis de la commune, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- la signature de la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme (conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté) ainsi que la signature de la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code (conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux) ;
- la réalisation de lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal ;
- l'exercice, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, du droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme. ;
- l'exercice au nom de la commune du droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ;
- l'autorisation, au nom de la commune, du renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Tarif de l'Eau et de l'Assainissement :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 pose de nouvelles règles en matière de tarification de l'eau.

L'arrêté ministériel du 6 août 2007 fixe un montant maximal de l'abonnement et les règles d'application des tarifs afin d'inciter les usagers à une consommation plus économe de la ressource en eau (la part fixe ne doit pas représenter plus de 40% pour une facture avec une consommation moyenne de 120 m3).

Après discussion et application des règles de calcul, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer à compter de la facturation 2020 les tarifs suivants pour l'eau et l'assainissement :

Pour l'eau :

Part fixe (abonnement au compteur) **80 €**

Part variable (consommation eau) **1 € le m3**

Pour l'assainissement :

Part fixe (abonnement au compteur) **46 €** (le tarif reste inchangé)

Part variable (consommation eau) jusqu'à 250 m3 consommé **0.65 € le m3** et au-delà de 250 m3 consommé **0.02 €**

Désignation du délégué à Aveyron Culture :

Délégué auprès d'Aveyron Culture : Roger Auguy

Désignation du délégué à la sécurité routière :

Délégué auprès de la sécurité routière : Chantal Correy

Désignation du représentant de la commune à la CLECT :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) doit être créée entre l'établissement public intercommunal et ses communes membres. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées et chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :
- de nommer André Pourcel, membre titulaire
- de nommer Roger Auguy, membre suppléant

LA VIE DE LA COMMUNE

REUNION GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE AVEC LES ELEVEURS

Chaque année, la Fédération des Organismes de Défense Sanitaire de l'Aveyron (FODSA-GDS Aveyron) profite de la période hivernale pour aller à la rencontre des éleveurs de ses 46 GDS locaux. La réunion locale annuelle du Groupement de Défense Sanitaire (GDS) de Prades d'Aubrac a eu lieu le lundi 10 février 2020. Un vingtaine d'éleveurs de la commune étaient présents afin d'évoquer les actualités sanitaires. Roger Auguy, maire de Prades d'Aubrac, a accueilli les participants et introduit la réunion. Elle était animée par Fany Trotier du GDS12, les vétérinaires Dr Balitrand d'Espalion et Alice De Besombes de Saint Geniez d'Olt étaient également présents, ainsi que M. Chassagne des services vétérinaires. Ces réunions sont l'occasion de présenter et d'échanger sur les maladies actuellement en suivi dans les cheptels : la mise en place d'un plan d'assainissement de la maladie des muqueuses (BVD), la besnoitiose, l'IBR, la FCO, etc. Il a également été évoqué cette année la mise en place d'un «pack intro» par le GDS12,



afin que les éleveurs puissent réaliser diverses analyses à l'introduction de nouveaux bovins dans leur cheptel. Les participants ont pu également poser leurs questions sur divers sujets. Ces réunions riches en échanges sont aussi l'occasion de faire le point sur les formations réalisées et les souhaits des éleveurs.



SOIREE RUGBY

Le 7 mars, une cinquantaine de passionnés de rugby étaient réunis à la Salle des Fêtes pour écouter Jean-François Imbernon, deuxième ligne de l'USAP (Perpignan) et de l'équipe de France dans les années 80, raconter avec truculence et simplicité une multitude d'anecdotes de sa carrière, à

l'invitation de ses amis Jean-Paul Pelras et Alain Septfonds.

LIVRAISON DE LEGUMES

Pendant la période du confinement, les maraîchers de Flaujac ont pu vendre leurs produits en "drive" à la Salle des Fêtes aux habitants de Prades une fois par semaine. Cette initiative a eu un très grand succès.



MARCHE DE PRODUCTEURS LOCAUX

Après le confinement, les commerçants de Prades ont souhaité prolonger cette expérience avec des producteurs locaux (légumes, fruits, fromages, pain et pâtisseries, saucissons, plats à emporter, cosmétiques...).

Les pradelains ont été nombreux à apprécier cette initiative qui a duré tout l'été, et souhaitent qu'elle soit renouvelée l'année prochaine.



NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

Le 23 mai 2020 le premier Conseil Municipal s'est réuni dans la salle des fêtes afin d'assurer le respect des gestes barrière imposés par la crise sanitaire du Covid.



EXPOSITION PHOTOS ET MAQUETTE

Lundi 27 juillet, Roger Auguy inaugurait la traditionnelle exposition estivale à la salle d'exposition, organisée en partenariat avec l'association M'Arts Mots Culture.

Les photographes Patrick Cayrou "Aubrac estive" (photos noir et blanc prises au Buron de la Treille en Lozère), Jean-Paul Passeron "Les Pow-Wows" (portraits réalisés lors d'un



rassemblement d'amérindiens), Jean-Denis Auguy "L'Aubrac" (et ses magnifiques paysages), ainsi que Raymond Valéry (maquette du château d'Estaing) étaient parmi nous pour nous présenter leurs œuvres.

Une belle après-midi autour du verre de l'amitié !

L'exposition a également été ouverte pour les Journées du Patrimoine fin septembre.



SOIREE CONTES

Dimanche 16 août, petits et grands étaient réunis près de la Salle des Fêtes pour le spectacle de Malika Verlaquet «Contes d'aici, contes d'alaï», racontés avec beaucoup de talent en français parsemé de quelques mots d'occitan.

La magie a opéré et le public était ravi d'avoir passé une si belle soirée.



VISITE PREFECTORALE

Mercredi 19 août, Michèle Lugrand, secrétaire générale de la Préfecture, était accueillie par Roger Auguy et ses adjoints pour une visite de la commune (Brameloup, Lac des Picades et église St Laurent).

Les projets de sauvegarde du patrimoine et d'aménagement des gîtes communaux lui ont été présentés.

Les échanges se sont poursuivis autour d'un repas à l'Hôtel Moderne.

COURSE BRUXELLES NICE

La course Ultra Cyclisme Panache relayant Bruxelles à Nice sans assistance passait par Prades où un check-point était organisé par la société Wishone. Les jeunes estivants ont aidé Fabrice de l'Hôtel Moderne à accueillir les concurrents. C'est Alex Molin-Pradel qui a brillamment remporté cette course ô combien difficile. Alex est le fils de Bruno et Michèle notre infirmière. Félicitations à ce jeune sportif plein de gentillesse et de talent.



COURSE GRAVEL

La société Wishone de Maxime Poisson et François-Xavier Blanc a organisé le 29 août la première course de Gravel en France.

Le Gravel est un vélo mixte, route et VTT, très à la mode aux Etats Unis et en cours de lancement en France par Wishone.

Le départ de Séverac d'Aveyron et l'arrivée à Brameloup ont permis aux concurrents de découvrir de magnifiques paysages et cette diversité qui fait le charme de notre Communauté de Communes « des Causses à l'Aubrac ». Bravo aux organisateurs pour cette belle épreuve.



UN PETIT MOT DE MARYVONNE

C'est en 1980 que je découvrais la Mairie de Prades. Quarante ans après, à l'heure de la retraite, j'ai une pensée particulière pour Monsieur Marcel Girbal, Dédé Marannes et Pierre Cayssials notre trésorier de l'époque, qui ne sont plus là mais pour lesquels je garde un souvenir précieux.

Les habitants de Prades m'ont accueillie les bras ouverts et très vite des relations fortes se sont créées avec un grand nombre d'entre vous.

Nous avons partagé pas mal de joies mais aussi quelques peines.

C'est avec beaucoup de plaisir que j'ai passé toutes ces années au service de la population en essayant de répondre au mieux à vos attentes.

Je tiens à vous remercier très sincèrement en particulier tous les maires successifs, tous les élus et collègues et toutes les personnes avec qui j'ai été amenée à travailler.

Nathalie secrétaire à Castelnau qui partage son temps avec Prades prend le relais.

Elle saura par sa gentillesse et ses compétences être à votre écoute.

Quant à moi, ce n'est pas un adieu mais un simple au revoir.

Je ne peux quitter Prades définitivement.

Bien amicalement à tous. Maryvonne

LA VIE DES ASSOCIATIONS

CLUB DES 4 CLOCHERS



Le mercredi 15 janvier, une trentaine d'adhérents du Club des 4 Clochers se sont retrouvés pour un après-midi jeux de société suivi par la dégustation de la traditionnelle galette des rois, réalisée par Raphaël.

En fin de journée, ils se sont quittés heureux d'avoir partagé ce moment festif dans la joie et la bonne humeur.



Le mercredi 12 février les membres du Club des 4 Clochers se sont retrouvés chez Fabrice pour un moment de partage autour de jeux de société pour les uns et de discussions pour les autres.

Puis vint le moment de fêter ensemble la Chandeleur : au menu des crêpes bien sûr, et du cidre pour les accompagner.

Après ce délicieux goûter très apprécié de tous, chacun a repris le chemin de son domicile heureux d'avoir passé un agréable après-midi.

CLUB DES 40èmes RUGISSANTS



Le Club des 40èmes Rugissants avait organisé le dimanche 6 août au restaurant Le Lion d'Or à St Geniez un repas des retrouvailles.

En effet, cette année, ils n'avaient pu se rencontrer et toutes les animations telles que le quine, la soirée théâtre et le voyage dans le Tyrol ont été reportées à cause du Covid.

La quasi-totalité des adhérents étaient présents et espéraient tous une reprise rapide de leurs activités.

des

Causse
à
l'Aubrac



Transport A la Demande

Économique - Facile - Pour Tous

1

Je réserve mon voyage la veille par téléphone



2

A l'heure du départ, je suis prêt(e) à partir

MAISON



FOIRES MARCHÉS



3

Je me laisse conduire jusqu'à ma destination en toute sécurité.



FAMILLE AMIS



SERVICES MÉDICAUX

2 €
Aller simple

4 €
Aller-Retour



Pour Prades d'Aubrac, contacter les Transports Deltour au 05 65 47 41 39



La Borie et La Salle

DECHETTERIE DE SAINT GENIEZ D'OLT
Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi de 13h30 à 18h00
samedi de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

MAIRIE DE PRADES D'AUBRAC
Horaires d'ouverture

mardi de 8h30 à 12h30
jeudi de 13h30 à 17h30
vendredi de 8h30 à 12h30

tél : 05 65 48 71 81 / 06 87 09 29 37

fax : 05 65 48 74 96

site internet : www.pradesaubrac.fr

email : contact@pradesaubrac.fr

Si vous souhaitez être informé(e) de la vie de la commune (événements, comptes-rendus des conseils municipaux...), vous pouvez transmettre votre adresse mail à :

contract@pradesaubrac.fr en indiquant dans l'objet de votre mail

« info commune par mail »